

MARIAGE

Liste des documents à fournir pour le mariage civil

Afin de vous éviter des déplacements inutiles, veuillez nous envoyer tous les documents en format pdf à mariages@vdl.lu pour vérification.

La remise du dossier se fera uniquement sur rendez-vous et en présence des deux futurs conjoints.

Tous les documents provenant de pays hors de l'UE doivent être munis d'une APOSTILLE ou d'une légalisation de signature. Une exception existe pour les documents émis par une Ambassade.

La taxe d'enregistrement sera à payer en espèces uniquement.

M / F	M / F	
☐	☐	Carte d'identité (UE) ou passeport valable
☐	☐	Acte de naissance <u>datant de moins de 6 mois</u> <u>Pays UE</u> : Acte de naissance national (copie intégrale) avec traduction assermentée (français, allemand ou anglais) <u>ou</u> acte de naissance multilingue (Modèle A) suivant la convention n° 16 de la Commission Internationale de l'Etat Civil <u>Pays hors UE (Royaume-Uni et l'Irlande du Nord inclus)</u>: Acte de naissance national (copie intégrale) avec traduction assermentée (français, allemand ou anglais) et muni d'une <u>APOSTILLE ou légalisation de signature</u> selon la Convention de La Haye du 5 octobre 1961. Plus d'informations sur le site de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH)
☐	☐	Certificat de résidence, <u>datant de moins de 3 mois</u> , uniquement pour les personnes n'ayant pas leur domicile légal au Grand-Duché de Luxembourg.
☐	☐	Preuve de divorce : acte de mariage muni d'une mention de divorce, respectivement le jugement de divorce avec mention de l'entrée en force de chose jugée.
☐	☐	Acte de décès du conjoint précédant
☐	☐	Preuve de l'existence d'une déclaration de partenariat

○	○	Certificat de capacité matrimoniale (Ambassade) (>6 mois): Albanie, Belgique, Bulgarie, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Italie, Moldavie, Pays-Bas, Portugal, Pologne, Suisse, Suède et Turquie.
○	○	<u>A fournir si pas de certificat de capacité matrimoniale</u> Certificat de célibat (>3 mois) <u>et</u> certificat de coutume (>6 mois) (extrait des lois et règlements du mariage dans le pays d'origine) (Ambassade)
○	○	Ehefähigkeitszeugnis (dernière commune de résidence) (>6 mois) Allemagne, Autriche, Une traduction de tous les documents en allemand est nécessaire. Pour l'Allemagne : L'état civil de Luxembourg pourra faire la demande auprès de la dernière commune de résidence en Allemagne.
○	○	États-Unis : Affidavit (Ambassade) (>6 mois)
○	○	Grande-Bretagne (>6 mois): Affirmation of Marital Status ou Certificate of No Impediment (Ambassade)

Avis important

Date de la célébration du mariage

- La date et l'heure de la célébration du mariage sera fixée en commun accord avec l'officier de l'état civil lors du dépôt de toutes les pièces nécessaires à la publication du mariage. Un délai de 10 jours est à respecter après la publication de l'avis officiel.
- Les mariages civils sont célébrés les mercredis, jeudis et vendredis.

Témoins

- Le code civil ne prévoit pas de signature d'éventuels témoins.

Enfants

- S'il y a un enfant commun né avant le mariage, prière de le signaler à l'officier de l'état civil lors de la remise du dossier de mariage.

Cérémonie

- A l'occasion de la célébration des mariages civils à l'Hôtel de Ville, la famille et les amis sont les bienvenus pour fêter cet événement avec les mariés. Veuillez limiter le nombre d'invités à maximum 25 - 30 personnes.
- L'organisation de réceptions privées à l'Hôtel de Ville n'est pas autorisée.

Une liste des traducteurs assermentés établis à Luxembourg peut être consultée ici : [Ministère de la Justice - Liste des traducteurs et interprètes assermentés](#).